



Objectif

L'objectif de cet outil de travail est de vous montrer comment suivre la formation sur la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) sur Aide juridique en ligne.

Introduction

Formation sur la LAPHO

La formation sur la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) est maintenant offerte sous l'onglet « Personnels ». La date limite pour confirmer que vous avez terminé la formation sur la LAPHO est le 31 mars 2020. Si cette date est passée, assurez-vous de terminer la formation le plus tôt possible.

Aide juridique en ligne

Lorsque vous vous connecterez à Aide juridique en ligne, un message s'affichera pour vous informer que la formation sur la LAPHO est accessible (voir Figure 1).

Pour en savoir plus sur la formation sur la LAPHO, cliquez sur le lien « ici » pour afficher le site Web d'*Aide juridique en ligne* où se trouve la formation. Vous pouvez choisir et suivre chacun des modules de la formation. La formation peut être suivie en français; il suffit de choisir le lien en français (voir Figure 1).

Cliquez OK pour accéder à la page du menu principal. Si vous cliquez sur « Annuler », vous ne pourrez pas accéder à *Aide juridique en ligne* et vous retournerez à la page de connexion.

AODA Training

The Accessibility for Ontarians with Disabilities Act (AODA) training is now available in the [Personal Info] section. The deadline to submit the completion of AODA training is March 31, 2020. If the deadline has passed, please make sure to complete the training as soon as possible.

To find more details on AODA training, please click [here](#).

Formation sur la LAPHO

La formation sur la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) est maintenant offerte sous la rubrique « Renseignements personnels ». La date limite pour confirmer que vous avez terminé la formation sur la LAPHO est le 31 mars 2020. Si la date est passée, assurez-vous de terminer la formation le plus tôt possible.

Pour de plus amples renseignements sur la formation sur la LAPHO, veuillez cliquer [ici](#).

**I acknowledge by selecting "OK" that I have read and understand the content in the message(s) above.
En cliquant sur « OK », je reconnais avoir lu et compris le contenu du ou des messages ci-dessus.**

If you have not read or understand the content of the above message(s) please select "Cancel". Please be advised by doing so you will be unable to proceed further within the Solicitor Portal and you will be taken back to the log-in page. Please contact the Lawyer Service Centre at (416)979-9934 or toll free 1(866)979-9934 for assistance.

Notez que si vous cliquez sur « Annuler », vous ne pourrez pas continuer à avancer dans Aide juridique en ligne et vous serez ramené à la page d'ouverture de session. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre d'aide aux avocats au 416 979-9934 ou sans frais au 1 866 979-9934



Figure 1

Entrer la formation sur Aide juridique en ligne.

Cliquez sur l'onglet « Personnels » et cliquez sur « Visionner/suivre la formation » sous la rubrique « Formation » (voir Figure 2).

Aide Juridique Ontario

[Nouvelles](#) | [Compte](#) | [Certificat](#) | [Client](#) | **[Personnels](#)** | [Rapports](#) | [Communication](#)

Renseignements personnels

[Changer son mot de passe](#)

[Changement d'adresse](#)

Page de gestion des listes

[Listes approuvées](#)

Déclaration des avocats

[Déclaration des avocats](#)

Formation

[Visionner/suivre la formation](#)

Figure 2

Choisissez la date à laquelle vous avez terminé la formation dans le calendrier et cochez la case de la mise en garde, puis cliquez sur « Soumettre » (voir Figure 3).

Centre d'apprentissage

 **16 janvier 2020**
La langue: français

Dépôt des formations

Numéro de fournisseur:

1 enreg

Formation	Date de la fin de la formation	Langue de la formation	Mise en garde	Date de Soumission
1 LAPHO - 2019	<input type="text"/>	Français	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="button" value="Soumettre"/>

[Return/Retour](#) [Click here to print/Clic à imprimer](#)

Figure 3

Si vous cliquez sur « Soumettre » avant de remplir les champs obligatoires (date de la fin de la formation, langue, mise en garde), un message s'affichera (voir Figure 4).

The screenshot shows the 'Dépôt des formations' form. A modal dialog box is displayed in the center with the text 'Cochez la case de la mise en garde.' and an 'OK' button. The form fields include 'Formation' (LAPHO - 2019), 'Date de la fin de la formation' (01/16/2020), 'Langue de la formation' (Français), and 'Mise en garde' (checkbox). A 'Soumettre' button is visible on the right.

Figure 4

Une fois que vous aurez cliqué sur « Soumettre », les données seront accessibles en lecture seule et vous ne pourrez plus les modifier (voir figure 5). La page peut être imprimée en cliquant sur le bouton d'impression.

The screenshot shows the 'Dépôt des formations' form in read-only mode. The fields are highlighted with red boxes: 'Date de la fin de la formation' (01/16/2020), 'Langue de la formation' (Français), and 'Date de Soumission' (01/16/2020). The 'Mise en garde' checkbox is checked. A 'Return/Retour' button is on the left and a 'Click here to print/Clic à imprimer' button is on the right.

Figure 5

REMARQUES

Bien que la date limite pour terminer la formation soit le 31 mars 2020, vous serez en mesure de compléter la procédure de soumission après cette date (la page de la formation continuera d'être active après le 31 mars 2020).

Les avocats qui se sont joints à AJO après janvier 2020 pourraient avoir déjà suivi la formation sur la LAPHO. Aux fins de suivi, veuillez soumettre la

confirmation que vous avez terminé la formation sur la LAPHO sur Aide juridique en ligne.

Soumettez la confirmation une fois que la formation sera terminée car il n'y a pas de possibilité de sauvegarder une ébauche de ces renseignements.